



Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Ministère des solidarités et de la santé

Paris, le 1^{er} juin 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Cas de syndromes hémolytiques et urémiques chez de jeunes enfants : le rappel des reblochons Chabert est étendu à des demi-reblochons portant le numéro d'estampille 74.289.050 et à des « tartiflards »

Les enquêtes menées par les autorités sanitaires à la suite d'un nouveau cas d'infection de syndrome hémolytique et urémique chez un jeune enfant ont permis d'identifier des lots supplémentaires de reblochons qui n'avaient pas été visés par la procédure de rappel du 14 mai dernier. Les fromages concernés ont été fabriqués sur le site de Cruseilles (Haute-Savoie) mais transférés sur un autre site de la société CHABERT pour y être découpés et emballés.

Un autre type de reblochon commercialisé localement sous la dénomination « tartiflard » a également été fabriqué à Cruseilles pendant la période à risque.

Par conséquent, les ministères chargés de l'alimentation et de la santé ordonnent le rappel immédiat, d'une part, des 20 lots de demi reblochons commercialisés sur l'ensemble du territoire et, d'autre part, de tous les fromages entiers « Tartiflard » commercialisés localement en Savoie et Haute-Savoie.

Les produits concernés sont les suivants :

1- Demi-reblochon

- Dénomination : Demi-fromage AOP reblochon laitier
- Présentation : demi-reblochon de 240g emballé
- Portant l'estampille : FR 74.289.050 CE avec pastille caséine rouge
- Lots : 20 lots avec une DLUO antérieure au 29/05/2018 (liste en annexe)

Les lots concernés ont été commercialisés dans les enseignes Lidl, Leclerc, Auchan et un point de vente Intermarché sous les marques commerciales : Saveur de nos régions, Nos régions ont du talent, Chabert.

2- Tartiflard

- Dénomination : fromage de Savoie au lait cru
- Présentation : fromage de 450 g emballé
- Portant l'estampille : FR 74.096.050 CE - FR 74.303.050 CE avec pastille caséine rouge
- Lots : tous les lots et toutes les DLUO

Les lots rappelés ont été commercialisés dans plusieurs enseignes, dans les seuls départements de la Savoie et de la Haute-Savoie.

Il est demandé aux personnes qui détiendraient les fromages concernés de ne pas les consommer et de les rapporter au point de vente où ils ont été achetés. Les personnes susceptibles d'avoir consommé ces fromages et qui présenteraient des symptômes de type diarrhées, douleurs abdominales ou vomissements sont invitées à consulter au plus vite leur médecin traitant en mentionnant cette consommation et le lien possible avec la bactérie Escherichia coli.

En l'absence de symptôme dans les 10 jours après la consommation des produits concernés, il est inutile de s'inquiéter et de consulter un médecin.

Les enquêtes se poursuivent sur le site de Cruseilles et dans les élevages laitiers fournisseurs afin de déterminer précisément la source de la contamination par la bactérie Escherichia coli O26.

Santé Publique France poursuit également les investigations et maintient la surveillance, en lien avec le Centre national de référence des Escherichia coli, pour détecter d'éventuels nouveaux cas de syndromes hémolytiques et urémiques (SHU) reliés à cette consommation.

Les autorités sanitaires rappellent que par précaution, le lait cru et les fromages à base de lait cru ne doivent pas être consommés par les jeunes enfants ; il faut préférer les fromages à pâte pressée cuite (type Emmental, Comté, etc.), les fromages fondus à tartiner et les fromages au lait pasteurisé.

La même recommandation vaut pour les femmes enceintes et les personnes immunodéprimées.

Plus d'information sur les syndromes hémolytiques et urémiques (SHU) et sur la bactérie E.coli:

<http://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/article/syndrome-hemolytique-et-uremique-shu>

<http://www.santepubliquefrance.fr/Actualites/Epidemie-de-syndrome-hemolytique-et-uremique-pediatrique-a-Escherichia-coli-O26-en-France-metropolitaine-en-lien-avec-la-consommation-de-reblochon-point-au-31-mai-2018>

<http://agriculture.gouv.fr/ecoli-quest-ce-que-cest>

Contacts presse :

Direction générale de la Santé : presse-dgs@sante.gouv.fr

Direction générale de l'Alimentation : ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Santé publique France : presse@santepubliquefrance.fr

ANNEXE

Dénomination : Demi-fromage AOP Reblochon laitier au lait cru
Marques commerciales : Chabert
Enseigne : Auchan, Intermarché (un point de vente)
Présentation : Demi-reblochon 240g emballé
Portant l'estampille : FR 74.289.050 CE avec pastille caséine rouge
2 LOTS concernés : **C80310183, C81060134**
2 DLUO concernées : **21/02/18, 7/05/18**



Dénomination : Demi-fromage AOP Reblochon laitier au lait cru
Marque commerciale : Saveurs de nos Régions
Enseigne : LIDL
Présentation : Demi-reblochon environ 240g emballé
Portant l'estampille : FR 74.289.050 CE avec pastille caséine rouge
LOTS concernés : **C80150320, C80150442, C80290295, C80290335, C80290338, C80290366, C80300307, C80310179, C80310183, C80380276, C80380283, C80390388, C80670353, C80860093, C80930309, C81150202, C81030097, C81060134, C81080174, C81090123.**
DLUO concernées : **17/02/18, 3/03/18, 4/03/18, 5/03/18, 12/03/18, 13/03/18, 10/04/18, 29/04/18, 6/05/18, 16/05/18, 19/05/18, 21/05/18, 22/05/18, 28/05/18**



Dénomination : Demi-fromage AOP Reblochon laitier au lait cru
Marque commerciale : Nos Régions Ont du Talent
Enseigne : LECLERC
Présentation : Demi-reblochon 240g emballé
Portant l'estampille : FR 74.289.050 CE- avec pastille caséine rouge
1 LOT concerné : **C80860093**
1 DLUO concernée : **19/04/18**
Ce lot a été commercialisé dans certains magasins des départements suivants : **01, 26, 28, 35, 37, 38, 41, 42, 45, 53, 61, 69, 71, 72, 73, 74, 75, 77, 78, 84, 91, 92, 93, 94, 95**



Dénomination : Fromage de Savoie au lait cru

Marque commerciale : Tartiflard

Présentation : Fromage 450gr emballé

Portant l'estampille : FR 74.096.050 CE

FR 74.303.050 CE avec pastille caséine rouge

Lots concernés : **Tous**

DLUO : toutes

